

L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU "FLORÉAL"

27-2-71



Mme Caron, inspectrice départementale des maternelles, ayant à son côté M. Philippe Giovannini, maire de La Seyne coupe le ruban fermant symboliquement l'entrée de l'école.

palité seule, il n'aurait pas eu de construction de logements, de cités nouvelles, ou de commerces ; encore moins d'écoles, de C.E.S. ou de C.E.T. »

◆ 60 % du financement assurés par la commune

« L'école que nous inaugurons a été construite par la Société Duc et Méric en éléments de béton armé préindustrialisé. Elle comporte 4 classes de 60 m², une salle de repos de 48 m², une salle de jeu de 141 m², bureau de la directrice, cabinet médical, cuisine, réfectoire, réserve, sanitaires et chaufferie, soit en tout 435 m² de surface ; plus le logement de la directrice.

Et des terrains sont prévus pour une future extension. Le coût de l'opération, terrains compris, se chiffre à 102.045.906 anciens francs dont 40.976.900 anciens francs de subvention. C'est-à-dire que la commune aura assuré 60 % du financement. »

M. Giovannini devait conclure, ensuite en manifestant la gratitude du Conseil municipal envers ceux qui ont contribué à la réalisation de cette école.

◆ Les personnalités

M. Philippe Giovannini et de nombreux représentants de la municipalité, Mmes Josette Vincent, Paganelli, Dupoyet, Bechet et MM. Passaglia, Aufran, Peiré, Martinez.

MM. Esnault, Inspecteur d'Académie, Henricart, Inspecteur du Primaire, Mme Caron, Inspectrice départementale des écoles maternelles qui coupa le ruban tricolore barrant l'entrée.

MM. Guglielmi, représentant le Syndicat National des Instituteurs ; Grisoul, président des délégués cantonaux ; Lorente, président de l'A.P.E. ; Luminet et Guillemain, membres du bureau.

MM. Brémond, secrétaire de section du P.C.F. ; Mattei, directeur de la J.S.S. ; Bessone, dirigeant du Rugby-Club Seynois ; Chambras, commissaire principal.

L'administration municipale était représentée par MM. Bender et Chambon, secrétaires de mairie, Gay, directeur des Services techniques.

MM. Molinari, vice-président de l'Office des H.L.M., et Rebufa, directeur de l'hôpital.

Bien sûr, de nombreux enseignants entouraient Mme Armoiry, la directrice du nouvel établissement. Nous avons parmi eux noté la présence de Mmes Audiffren, directrice de la maternelle du Pont-de-Fabre ; Gilmez, directrice de l'E.M. Andrieu ; Vendel-Vest, E.M. Le Bercaill ; Chaussereau, E.M. des Sablottes ; Angelini, E.M. des Plaines, et MM. Mattéoli et Blanc, ce dernier ayant succédé au premier nommé (retraité) à la direction de l'école Berthe, garçons.

Il y avait de nombreuses personnalités et un large public lors de l'inauguration, samedi, à 15 heures, de la maternelle du Floréal, mais, détail agréable à noter, beaucoup d'enfants aussi.

Après la visite, tout le monde se rassembla dans le vaste réfectoire où les écoliers prendront bientôt leurs repas.

M. Philippe Giovannini, qu'entouraient les personnalités dont nous donnons plus bas la liste, prononça un discours avant d'ajouter à chacun de lever son verre.

Il nous paraît intéressant de livrer ici d'importants extraits de cette allocution.

Les intertitres sont, bien entendu, de la rédaction du « Petit Varois ».

◆ Ce n'était rien qu'un terrain vague

Après avoir remercié les participants, M. le Maire s'exprima en ces termes :

« Avec celles du Pont-de-Fabre et de la rue Jacques-Laurent, c'est la troisième école maternelle que nous inaugurons depuis la rentrée.

Ajoutons que la nouvelle école primaire des Plaines pourra accueillir les enfants dans les dix jours qui viennent ; que le groupe primaire et maternelle Toussaint-Merle, à Vignelongue, se termine, et que la troisième tranche de Berthe est en construction.

Je rappelle que pour ces deux dernières écoles l'achèvement était prévu pour la rentrée 1971.

Cela veut dire que dans le domaine scolaire, comme dans tous

les autres domaines d'ailleurs, nous réalisons entièrement tout ce que nous avons prévu et annoncé au début de 1970 selon les plans et délais fixés, sauf, il faut le reconnaître, un léger retard pour cette école-ci.

Mais enfin, elle est là, prête à accueillir les petits enfants de cette importante cité du Floréal comptant plus de 700 locataires. (...).

Je voudrais profiter de cette manifestation en ce lieu précisément, pour rappeler certaines choses.

En particulier qu'il y a 10 ans à peine, tous ces quartiers où sont implantés aujourd'hui de vivantes cités, étaient à l'état de terrain en friche pour la plupart, jalonnés de-ci de-là par quelques vieilles bâtisses où vivaient sans confort une dizaine de familles.

Il y a aujourd'hui entre Berthe et le Messidor, le Prairial et le Floréal plus de 1.730 familles qui vivent décemment dans des logements spacieux, clairs et confortables à des prix de loyers abordables si l'on compare avec d'autres villes.

Mille sept cent trente familles cela représente plus de 7.000 habitants qui non seulement vivent dans les meilleures conditions d'habitat, mais ont à leur disposition les équipements divers y compris, centre social, de P.M.I., halte d'enfants, pharmaciens ou médecins.

◆ Les détracteurs épinglés

M. Giovannini montra comment la municipalité avait pu

trionpher grâce à une lutte opiniâtre des manœuvres de l'administration gouvernementale. Puis, les élections ayant refait sortir de leur trou les rats de la réaction, il poursuivit ainsi :

Il y a des gens en ce moment qui colportent certaines contre-vérités, et disent par exemple que la municipalité n'est pour rien dans tout cela et que ce serait à l'Office des H.L.M. que revient le mérite de toutes ces réalisations.

Bien sûr que l'Office municipal d'H.L.M. a rempli son rôle ; c'est justement pour cela que nous l'avons créé.

Car ce que ces gens mal intentionnés ne disent pas, c'est que cet office a été créé non sans difficulté, en 1948, par notre municipalité dirigée par Toussaint Merle et qu'il a toujours été présidé et animé par le maire, hier comme aujourd'hui.

Il n'y a que deux villes dans le Var à avoir su créer un Office municipal d'H.L.M. : la ville de Toulon à l'époque d'Escartefigue et la ville de La Seyne.

Ce qu'ils ne disent pas non plus, c'est que les expropriations de terrains pour la construction, les prêts pour l'achat de ces terrains du « Fonds National d'Aménagement Foncier », sont réalisés par le Conseil municipal. De même que c'est le Conseil municipal qui se porte garant de tous les emprunts réalisés par l'Office.

Et bien entendu, ils se gardent bien de dire que s'il n'y avait pas eu de zone à urbaniser en priorité créée par la munici-

